

## 2.13 Mpox

Des cas de Mpox ou variole du singe sans lien direct avec un voyage en Afrique du Centre ou de l'Ouest ou des personnes de retour de voyage, ont été signalés en Europe et dans le monde depuis début mai 2022. Depuis cette date, la maladie fait l'objet, en France, d'une surveillance renforcée.

### Recommandations générales en situation d'épidémie

En cas d'épidémie Mpox sur le territoire national, la mise en œuvre d'une campagne de vaccination réactive est recommandée, en utilisant les vaccins antivariolique et anti-M de 3<sup>ème</sup> génération (Imvanex® et Jynneos®). Ces vaccins ne sont pas commercialisés en France et font l'objet d'une procédure spécifique de distribution sur le territoire. Les personnes ciblées par cette campagne de vaccination dépendent du niveau de menace épidémique<sup>37</sup>.

**En présence de cas confirmés, isolés ou dispersés sur le territoire national (niveau 1)**, la mise en place d'une stratégie de vaccination **en post-exposition est recommandée pour les adultes contacts à risque**, tels que définis par Santé publique France en fonction du contexte épidémique, incluant les professionnels de santé exposés sans mesure de protection individuelle.<sup>38</sup> La première dose de vaccin doit être administrée idéalement dans les 4 jours après le contact à risque et au maximum 14 jours plus tard.

La vaccination des personnes mineures contacts à risque ne doit être envisagée qu'au cas par cas, par les seuls spécialistes et après une évaluation stricte des bénéfices et des risques pour le mineur concerné, dans le cadre d'une décision médicale partagée, et dans les conditions fixées aux articles L.1111-2 et suivants du Code de la santé publique, concernant l'information et le consentement des mineurs et des titulaires de l'autorité parentale.

**Si les cas sont nombreux et simultanés sur le territoire national (niveau 2) :**

- La vaccination en post exposition est recommandée pour les personnes-contacts à risque ;
- La vaccination en préexposition est recommandée pour les personnes à haut risque d'exposition, telles que définies par Santé publique France, en fonction du contexte épidémique ;
- La vaccination en préexposition est recommandée pour les personnels de santé amenés à prendre en charge, diagnostiquer, traiter ou vacciner des cas ou des personnes-contacts.

### Recommandations particulières

Dans le cadre de la campagne de vaccination réactive mise en œuvre depuis 2022, et dans un contexte d'alerte sanitaire, la vaccination en préexposition peut être proposée aux personnes à très haut risque d'exposition ci-dessous :

- Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), rapportant des partenaires multiples et les personnes trans rapportant des partenaires sexuels multiples ;
- Les personnes en situation de prostitution ;

La vaccination en préexposition peut également être proposée aux femmes partenaires occasionnelles ou partageant le même lieu de vie que des personnes à très haut risque d'exposition telles que listées ci-dessus<sup>39</sup>.

### Recommandations pour les professionnels

La vaccination systématique en préexposition des professionnels à très haut risque d'exposition professionnelle au virus Mpox (notamment les professionnels des laboratoires et des centres de référence travaillant sur du matériel à orthopoxvirus, ou les professionnels de santé amenés à prendre en charge un nombre important de patients potentiellement infectés) n'est pas recommandée, mais peut être envisagée, au cas par cas, notamment en raison de leur exposition au virus, de facteurs de risques individuels de formes graves ou à leur demande<sup>40</sup>.

<sup>37</sup> [Haute Autorité de Santé - La HAS actualise la doctrine vaccinale de lutte contre les orthopoxvirus \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/maladies-a-declaration-obligatoire/definition-de-cas-cat-monkeypox)

<sup>38</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/maladies-a-declaration-obligatoire/definition-de-cas-cat-monkeypox>

<sup>39</sup> [Haute Autorité de Santé - Monkeypox : la HAS complète ses recommandations sur la vaccination \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/maladies-a-declaration-obligatoire/definition-de-cas-cat-monkeypox)

<sup>40</sup> [Haute Autorité de Santé - Monkeypox : une vaccination préventive proposée aux personnes les plus à risque d'exposition \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/maladies-a-declaration-obligatoire/definition-de-cas-cat-monkeypox)

La vaccination en pré exposition est également recommandée pour les professionnels des lieux de consommation sexuelle, quel que soit le statut de ces lieux.

### **Schéma vaccinal**

Vaccins Imvanex ou Jynneos : deux doses (ou trois doses chez les sujets immunodéprimés) espacées de 28 jours. L'injection du vaccin doit se faire par voie sous-cutanée, de préférence dans le haut du bras.

Les deux vaccins Imvanex et Jynneos sont interchangeables entre eux : la seconde dose de vaccin peut être réalisée avec un vaccin différent de celui utilisé pour l'injection de la première dose.

Pour les personnes ayant bénéficié d'une vaccination antivariolique avec un vaccin de 1ère génération avant l'année 1980, une seule dose de vaccin doit être administrée .

Si une infection au virus Mpox survient après administration de la première dose, l'administration de la seconde dose de vaccin n'est pas nécessaire.

**La vaccination n'est pas nécessaire chez les personnes ayant été préalablement infectées par le virus Mpox. En outre, à ce jour, il n'y a pas de données suffisantes pour déterminer la nécessité d'une dose de rappel.**

**Les recommandations étant amenées à évoluer, les professionnels de santé sont invités à consulter régulièrement :**

- **Le site du ministère de la Santé et de la Prévention :**
- **DGS-Urgent, liste de diffusion permettant d'avertir les professionnels de santé de problèmes sanitaires urgents ou de leur signaler des produits dangereux :** <https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/article/dgs-urgent> ;
- **Page destinée aux professionnels de santé :** <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/monkeypox/article/monkeypox-informations-pour-les-professionnels-de-sante> ;
- **Le site de la HAS**